



International
Labour
Organization

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT PAR LA COLLABORATION SUD-SUD

Atelier de partage de connaissances des
institutions africaines de formation en
matière d'approche à Haute Intensité de
Main d'œuvre Du 16 au 18 novembre 2015
Addis-Abeba, Éthiopie

Volume I



Rapport d'atelier :
**Renforcer les capacités de formation en matière d'approche
à haute intensité de main d'œuvre
collaboration sud-sud**



Atelier de partage de connaissances sponsorisé par l'OIT

Du 16 au 18 novembre 2015 à Addis-Abeba, Éthiopie

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
2. OBJECTIFS.....	5
3. PARTICIPANTS	6
4. COMPTE RENDU DE L'ATELIER	7
4.1. Objectif et programme de l'atelier.....	7
4.2. Situation du PIIE et du soutien de l'OIT à travers le monde	8
4.3. Accord général de coopération	8
4.4. Renforcement des capacités de formation – l'expérience de KTC.....	9
4.5. Expérience de CF HIMO en matière de financement durable	9
4.6. L'expérience du Togo en matière de construction d'infrastructures urbaines	10
4.7. L'étude de cas portant sur la mise en place d'un centre de formation en Afrique du Sud	10
4.8. Initiatives rwandaises pour la création d'un centre de formation en technologies à base de main-d'œuvre	11
4.9. Processus de développement de la capacité de formation	11
4.10. Les approches basées sur l'utilisation des ressources locales.....	11
4.11. Intégration de la préservation de l'environnement dans la formation aux technologies à forte intensité d'emploi.....	12
4.12. Durabilité des institutions de formation en technologies à forte intensité d'emploi	12
4.13. Stimuler la capacité des ressources humaines dans le sous-secteur des routes.....	13
4.14. Rôle des institutions de formation dans les programmes de développement des jeunes ..	14
4.15. Aménagement urbain et architecture urbaine alternatifs.....	14
4.16. Développement d'une capacité crédible en recherche et développement	15
5. TRAVAIL DE GROUPE.....	15
6. FORUM DES INSTITUTIONS DE FORMATION	17
7. VISITE DE SITES.....	18
8. CLÔTURE	19
9. ANNEXE 1: Liste des participants	21
10. ANNEXE 2: Programme de l'atelier	Error! Bookmark not defined.
11. ANNEXE 3: travaux de groupe.....	Error! Bookmark not defined.
12. ANNEX 4: Action Plan.....	31
13. ANNEX 5: General Agreement of Cooperation	33
14. ANNEX 6: Addis Ababa Declaration	43
9. ANNEXE 1: Liste des participants.....	21
11. ANNEXE 2: Programme de l'atelier	Error! Bookmark not defined.

12.	ANNEXE 3: Travail de groupe	Error! Bookmark not defined.
13.	ANNEXE 4: Plan d'action	31
14.	ANNEXE 5: Accord général de coopération	33
15.	ANNEXE 6: Déclaration d'Addis-Abeba	43

1. INTRODUCTION

Nombre de pays de la région africaine ont réalisé une croissance économique et continue ces dernières années et ont connu une nette amélioration du bien-être social de leurs citoyens. Cette croissance est soutenue par un investissement croissant dans le domaine des infrastructures, de l'exploitation minière, de l'agriculture et du tourisme, pour ne citer que ceux-là. Cependant, malgré ces avancées, la pauvreté et le chômage restent un défi de taille pour la plupart des pays africains.

La situation s'est davantage compliquée du fait de la crise économique mondiale qui a entraîné une réduction de la demande extérieure en produits agricoles, touristiques et industriels, ainsi que des transferts de fonds de la diaspora. Les autres facteurs de risque sont, entre autres, la sécheresse récurrente, la hausse des prix des produits alimentaires et l'instabilité politique/sociale résultant du déséquilibre économique et de l'insécurité dans certaines parties du continent. La détérioration des conditions de vie, la mauvaise qualité des infrastructures et l'absence d'opportunités sur le plan économique constituent autant de facteurs combinés aux problèmes omniprésents liés au désespoir et à l'insécurité économique et psychologique, causant un phénomène migratoire croissant.

Réduire la pauvreté, le chômage et les déséquilibres sociaux reste l'une des priorités essentielles de plusieurs pays de la région. Pour apporter des solutions à ces difficultés, ces pays se sont engagés dans la mise en œuvre de politiques et de programmes touchant plusieurs secteurs. Parmi eux figurent les programmes d'investissement à forte intensité d'emploi, adoptés par de nombreux pays africains comme un moyen de prendre en main les problèmes sociaux initiaux du chômage et de la pauvreté.

Afin de réaliser pleinement les promesses du programme d'investissement à forte intensité d'emploi, plusieurs pays africains ont mis en place des institutions de formation, chargées d'offrir une formation spécialisée en technique et en gestion, destinée au personnel des institutions publiques, aux entrepreneurs et aux consultants participant dans l'exécution des programmes/projets de construction d'infrastructures. Le Programme d'investissement à forte

intensité d'emploi (PIIE) de l'OIT promeut l'utilisation de technologies à forte intensité d'emploi appropriées depuis les années 1970 et a aidé certains pays à mettre en place ces institutions avec l'assistance technique de divers partenaires au développement. Le PIIE a également continué à offrir un soutien à travers le développement de curricula et de supports de formation, en élaborant des outils techniques et des outils de gestion, en menant des travaux de recherche et développement collaboratifs sur différents aspects de la technologie à forte intensité d'emploi, la formulation et la mise en œuvre de programmes/projets, et en offrant des modules de formation prêts à l'emploi. L'OIT promeut également activement, à travers le PIIE, la collaboration sud-sud, par la facilitation des échanges utilisant le réseau existant des institutions de formation, avec pour but le renforcement des capacités des opérateurs des secteurs public et privé des institutions et des pays participants au programme.

Dans le cadre de cet engagement continu, l'OIT a sponsorisé une rencontre régionale destinée aux institutions de formation en technologies à forte intensité d'emploi, à Addis-Abeba (Éthiopie), pour faciliter l'échange de connaissances en renforcement des capacités de formation et pour étudier la manière dont les institutions de formation peuvent promouvoir la création d'un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité dans le secteur des infrastructures.

La rencontre était co-organisée par le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, et le programme d'investissement à forte intensité d'emploi ; elle était dirigée par des experts en investissement dans les technologies à forte intensité d'emploi. Ce rapport rend compte des débats tenus lors de la rencontre, ainsi que des principales conclusions et du plan d'action qui en découle.

2. OBJECTIFS

Les principaux objectifs de l'atelier étaient :

- de mettre en place un forum d'échange d'expériences en matière d'enseignement/formation pour les institutions participantes et créer des opportunités d'apprentissage concernant le fonctionnement des institutions respectives, les compétences relatives aux technologies HIMO, ainsi que les activités de recherche et développement ;
- de partager des expériences et des visions sur le développement/renforcement de capacités de formation en technologies utilisatrices de main-d'œuvre et en

autofinancement, sur la base de la demande croissante, en vue d'assurer la rentabilité et la durabilité des institutions financières.

- d'organiser un dialogue sur la manière dont les institutions de formation peuvent répondre aux nouveaux défis et opportunités comme (i) les innovations concernant la technologie de pavage des routes à forte intensité d'emploi ; (ii) la conservation des sols et la gestion des ressources en eau, en particulier, et l'adaptation au changement climatique en général (emplois verts), dans le domaine de la construction d'infrastructures ; (iii) l'emploi des jeunes, notamment parmi les jeunes qualifiés et habitant dans les villes ; et (iv) l'intégration des programmes à forte intensité d'emploi aux filets de sécurité et aux programmes de protection sociale.

Ces objectifs entrent dans le cadre de l'objectif à long terme de l'OIT, qui est d'encourager la collaboration sud-sud entre les pays africains et promouvoir le développement durable et inclusif, par l'intégration des approches basées sur les droits humains dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des travaux de construction d'infrastructures. Ces objectifs sont également en phase avec l'orientation politique énoncée dans la récente Déclaration ministérielle signée à Cotonou, au Bénin, au 16^e Séminaire régional de l'OIT pour les praticiens de l'approche basée de main-d'œuvre, tenue en octobre 2015. Dans cette Déclaration ministérielle les signataires ont convenu : « d'adopter et de mettre en œuvre des plans de renforcement des capacités pour favoriser le développement d'une expertise et encourager la gestion de la main-d'œuvre locale pour une gestion plus participative des infrastructures locales, aboutissant à une meilleure appropriation du projet par les communautés bénéficiaires, aidant finalement à soutenir le processus de décentralisation ». De plus, elle participe à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, en particulier les cibles ODD 4.4, 8.2. 9a et 9b. Elle contribue, par ailleurs à l'atténuation des effets du changement climatique par l'utilisation de technologies appropriées et prend en compte les approches de résilience nécessaires préconisées dans l'agenda post-COP21 pour l'adaptation au changement climatique.

3. PARTICIPANTS

La rencontre a réuni des fonctionnaires provenant des ministères concernés, des directeurs, des formateurs, des professionnels de la formation provenant de 18 pays et des institutions de formation du PIIE en Afrique, ainsi que des représentants de l'OIT provenant des bureaux de Prétoria, de Yaoundé, de Dakar et du siège. Au total, 35 participants, dont la plupart

travaillent activement dans des projets et programmes à forte intensité de main-d'œuvre, ont pris part à la rencontre. La liste des participants est jointe à l'**annexe 1**.

4. COMPTE RENDU DE L'ATELIER

La rencontre a commencé par la présentation des objectifs et du programme des trois jours de l'atelier. L'atelier a été officiellement ouvert par quelques brèves remarques faites par le représentant de l'Autorité éthiopienne des routes, Monsieur T. Sobokaand et Madame M. Tsukamoto de l'OIT, soulignant tous les deux l'importance du renforcement de la collaboration et du partage des connaissances entre les pays frères. Les intervenants ont également appelé à l'engagement des institutions participantes à œuvrer ensemble pendant et après la rencontre pour la promotion de l'augmentation du nombre d'emplois et la création d'emplois de meilleure qualité dans la région. Les participants ont été également encouragés à faire avancer l'agenda pour le renforcement des capacités convenu par les différents ministres au cours du 16^e Séminaire régional de l'OIT des praticiens de l'approche à haute intensité de main-d'œuvre, tenu à Cotonou (Bénin), en octobre 2015.

La rencontre s'est déroulée sous la forme d'une série de présentations soulignant l'expérience du pays, de discussions de groupe et en séance plénière et de forum des institutions de formation qui ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action pour les deux années à venir, la signature d'un accord général de collaboration (AGC), ainsi qu'à la rédaction d'une déclaration pour la rencontre d'Addis-Abeba. Le programme de la rencontre est présenté en **Annexe 2** et les présentations individuelles, dans le **Volume II** de ce rapport.

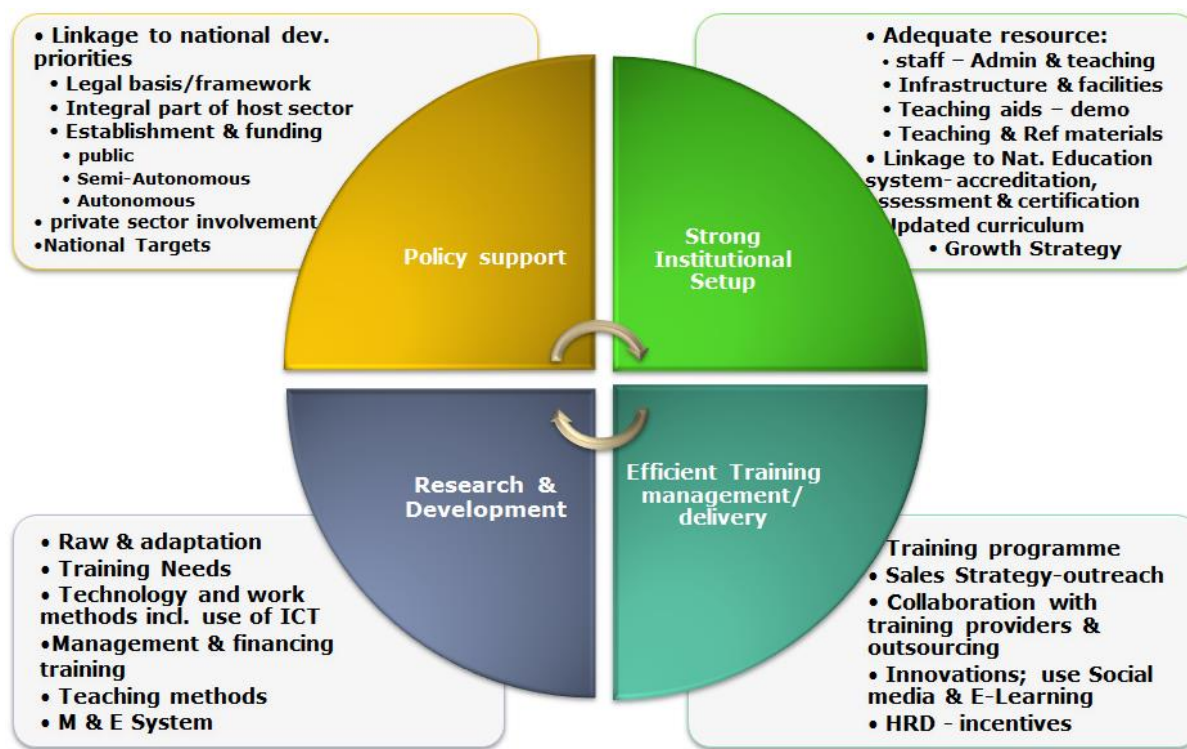
Les présentations des pays ont été conçues de sorte que chaque institution fût en mesure de discuter de ses capacités, des programmes de formation qu'elle offrait et des difficultés auxquelles elle était confrontée, en plus de traiter un ou deux thèmes qui leur avaient été proposés. Un résumé succinct des présentations effectuées est présenté plus bas.

4.1. Objectif et programme de l'atelier

Asfaw Kidanu, spécialiste principal du Programme d'investissement à forte intensité d'emploi de l'OIT, DWT/CO – Prétorie, a brièvement présenté les principes de l'approche à forte intensité d'emploi, le rôle et les interventions de l'OIT (dans la région et à travers le monde), ainsi que l'exposé et le cadre de la collaboration entre les institutions de formation. Il a également souligné les quatre domaines d'intérêt pour le développement des capacités de formation. Ces quatre domaines sont le soutien en matière de politiques, la mise en place

institutionnelle, la recherche et le développement, ainsi que la gestion/réalisation efficace de la formation.

Figure 1 : Domaines d'intérêt relatifs à la capacité de formation durable



4.2. Situation du PIIE et du soutien de l'OIT à travers le monde

Mito Tsukamoto, au nom de Terje Tessem, a fait une présentation globale du PIIE, son rôle dans la réduction de la pauvreté et l'implication de l'OIT à travers les PIIE dans le monde. Elle a aussi souligné le soutien que l'OIT apporte à ces programmes en termes de politiques, de renforcement des capacités, de formulation et de mise en œuvre. Mito a également partagé des expériences internationales et de bonnes pratiques utilisées dans différentes parties du globe et a mis l'accent sur l'importance du PIIE dans la création d'emplois décents et d'emplois verts. Elle a aussi insisté sur la nécessité de la collaboration et de la synergie entre le secteur, les institutions et les pays, dans la prise en main des défis sociaux et environnementaux.

4.3. Accord général de coopération

Samuel Kisira, directeur du Centre de formation en matière de technologies à base de main-d'œuvre de Mount Elgon (MELTC) a présenté l'Accord général de coopération (AGC) existant, signé par quatre institutions de formation en Afrique de l'Est et du Centre,

notamment, Appropriate Technology Training Institute (ATTI), Kisii Training Centre (KTC), MELTC et Centre de Formation HIMO (CF HIMO). Le directeur a présenté les domaines de collaboration entre les institutions, les modalités de mise en œuvre et les difficultés qu'il rencontre. Il a ensuite discuté des enseignements tirés de l'exercice des cinq dernières années et a recommandé l'extension et l'élargissement des dispositifs de la collaboration pour intégrer autant d'institutions africaines que possible.

4.4. Renforcement des capacités de formation – l'expérience de KTC

James Manyara, instructeur résident (IR) de KTC a présenté son institution comme étant la « mère de toutes les institutions de formation » s'agissant de la formation en technologies à base de main-d'œuvre. Il a aussi présenté l'évolution de KTC en termes de capacité de développement et le rôle stratégique que l'institution a joué dans le programme national à forte intensité d'emploi au cours des quatre dernières décennies. Il a ensuite souligné la nécessité pour les institutions de formation de pratiquer en continu le couple recherche et développement. L'Instructeur résident a mis l'accent sur la nécessité de créer des liens forts avec les priorités et les programmes nationaux pour garantir la pertinence et la durabilité. Pour assurer une croissance continue, il a suggéré que les institutions s'efforcent de créer des structures de gouvernance autonomes ou semi autonomes leur permettant de fonctionner avec une plus grande marge de manœuvre.

4.5. Expérience de CF HIMO en matière de financement durable

Le directeur du Centre de formation HIMO (CF HIMO), Rija Andrinirina a dressé le profil de CF HIMO du Madagascar, sa mise en place institutionnelle, les programmes de formation offerts et les efforts consentis dans le but d'être une institution de formation durable et autonome. Rija a fait comprendre que le concept de la recherche d'autonomie financière durable est un long processus, nécessitant un soutien politique et institutionnel solides, des ressources adéquates pour démarrer la mise en place du processus et un financement soutenu pour son fonctionnement. Il a, par ailleurs, partagé l'expérience de son institution dans la construction du centre et la contribution positive faite par le partenaire au développement (l'État du Danemark) dans les étapes initiales de son développement. L'État danois a fourni les fonds nécessaires pour une période de fonctionnement de trois ans, avec une diminution progressive des montants alloués, jusqu'à ce que le centre fût largement capable de financer lui-même son fonctionnement. Les difficultés qui ont été rencontrées et les approches innovantes adoptées pour les surmonter, dont la mise en place de réseaux, ont été soulignées.

4.6. L'expérience du Togo en matière de construction d'infrastructures urbaines

Dr Samah Ouro, directeur général du Centre régional de formation pour l'entretien routier (CERFER), basé au Togo a fait une présentation sur l'Institut de formation CERFER. L'institut CERFER est le fruit d'une initiative régionale conjointe entre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Niger et le Togo ; il est orienté sur la formation de personnel sur la construction et la maintenance des infrastructures routières, ainsi que sur le fonctionnement et la maintenance d'usines et d'équipements industriels. L'initiative conjointe préconise le partage des ressources, la synergie et la collaboration entre les pays membres. Selon Dr Samah, le centre offre une grande diversité de programmes de formation, surtout pour les ouvrages à forte intensité de capital. Ils sont, entre autres, la conception et la construction des autoroutes et des ponts, la maintenance de routes ainsi que le fonctionnement et la maintenance d'usines. CERFER a élargi son domaine d'action et forme actuellement le personnel de construction et de maintenance de voies ferrées, avec un lien solide avec les programmes de développement des jeunes. Cet élargissement de l'horizon de CERFER est appréciable du fait de l'expansion croissante du secteur des chemins de fer et des initiatives de sa modernisation dans plusieurs pays de la région.

4.7. L'étude de cas portant sur la mise en place d'un centre de formation en Afrique du Sud

Albert Uriyo, un conseiller en formation de l'OIT pour le Programme élargi de construction d'ouvrages publics (EPWP) de l'Afrique du Sud a partagé l'expérience de l'Afrique du Sud dans la mise en place d'un centre de formation en technologies à forte intensité d'emploi (LITC). L'Afrique du Sud, à travers le Service des ouvrages publics, est dans le processus de mise en place d'un centre de formation en technologies à forte intensité d'emploi . La présentation a donné une vue globale des différentes activités préparatoires et des interventions en cours, en ce qui concerne le changement des politiques existantes, la mise en place du cadre juridique et institutionnel, y compris la mobilisation des ressources nécessaires à l'édification du centre. L'institution *South African Training Landscape* a été décrite et la nécessité d'assurer que la formation soit liée à l'accréditation nationale et à la reconnaissance à travers son *National Qualification Framework – NQF* – (Cadre national de qualification) a été soulignée. Les efforts consentis pour l'établissement de partenariats avec les institutions existantes, y compris la nécessité de piloter, et finalement d'introduire plusieurs centres de formation pour couvrir le territoire de l'Afrique du Sud ont été soulignés. Par ailleurs, Albert a mis l'accent sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés, dont le besoin de former un

grand nombre de parties prenantes et les interventions en cours destinées à mettre en place un centre de formation durable.

4.8. Initiatives rwandaises pour la création d'un centre de formation en technologies à base de main-d'œuvre

Aimable Rusingizandekwe, un représentant du ministère de l'Agriculture (MA) du Rwanda, a fait une présentation sur les efforts du MA pour mettre en place un nouveau centre de formation en technologies à base de main-d'œuvre, avec le soutien de l'OIT. La présentation a été axée sur la nécessité de mettre en place un cadre politique et institutionnel approprié et sur les efforts consentis pour mettre en place le centre de formation basé sur le plan triennal du MA. La présentation a également attiré l'attention sur le besoin d'adopter un modèle durable qui couvre les besoins essentiels aux phases initiales, avec une possibilité d'extension graduelle et de diversification des offres de formation sur la base des besoins ultérieurs.

4.9. Processus de développement de la capacité de formation

La session était présentée par Emmanuel Rubayiza, conseiller principal à l'OIT de Genève. Emmanuel a analysé les processus de planification, de conception, de mise en œuvre et le processus de suivi à venir, participant à la mise en place d'institutions de formation en général et de centres de formation spécialisés dans un secteur, en particulier. Il a souligné la nécessité d'accorder un délai d'exécution adéquat pour permettre à ces processus de se mettre en place afin d'assurer la durabilité des institutions qui en résultent. Il a également attiré l'attention sur l'impératif de la mobilisation des ressources et d'une collaboration étroite entre divers secteurs, les institutions de formations et entre les acteurs du secteur privé, afin d'éviter des incompréhensions. Il a également mis l'accent sur l'exigence d'un soutien politique fort, d'un financement soutenu et des liens avec le système éducatif national pour que les institutions de formations restent pertinentes et fonctionnent de manière efficace. La différence des approches en matière de formation professionnelle entre les pays francophones et anglophones a été soulignée.

4.10. Les approches basées sur l'utilisation des ressources locales

Le directeur du Centre technique pour la fabrication de matériels en céramique et en verre, Mounir Bahri, a présenté les enseignements tirés de l'expérience tunisienne relative à la production et à l'utilisation de matériaux de construction tirés des ressources locales. Le centre produit des briques et divers types de produits en céramique (glaise, utilisant le gypse et le sable) pour la construction de bâtiments en utilisant la main-d'œuvre locale, en particulier les jeunes. Il a aussi indiqué que le centre fabrique des produits en verre et des

panneaux photovoltaïques à partir de la silice qui est un matériau très abondant en Tunisie. Les panneaux photovoltaïques permettent de produire de l'énergie solaire (énergie verte) sur le plan local et à l'exportation, générant ainsi des revenus pour le pays. Le centre a identifié et cartographié des types de sol qui peuvent potentiellement être utilisés comme intrants dans le secteur de la construction ; il a élaboré des méthodes simplifiées de fabrication de matériel de construction sur la base desquelles de nombreuses usines de fabrication sont mises en place dans différentes zones du pays. Le centre a également formé de petits entrepreneurs et des jeunes dans la production de matériels. Mounir a souligné le besoin d'une recherche et développement continue dans la caractérisation, la conception et l'utilisation de matériaux locaux.

4.11. Intégration de la préservation de l'environnement dans la formation aux technologies à forte intensité d'emploi

Haumba Milton, un instructeur à MELTEC a partagé l'expérience du centre dans la diversification pour couvrir des aspects sociaux et environnementaux actuels. Milton a commencé sa présentation en revenant sur la genèse de MELTEC et sur son développement jusqu'ici. Il a indiqué que le Centre avait été mis en place grâce à un projet financé par la Banque mondiale, le Projet de réhabilitation des transports de l'Ouganda (UTRP), avec l'assistance technique de l'OIT. Plus tard, d'autres partenaires au développement, comme l'État du Danemark, ont soutenu ses opérations. Milton a ensuite expliqué la manière dont le Centre a diversifié ses opérations en intégrant des questions transversales, dans le cadre du programme classique de formation en technologies à base de main-d'œuvre. Actuellement, MELTC offre des programmes de formation intégrant des questions liées au sexe, à la protection environnementale, au VIH/SIDA et à la participation communautaire. Milton a également informé les participants que le Centre avait récemment commencé la formation en Construction et la maintenance de routes goudronnées à faible circulation et sur les Ponts en arc. Le Centre mène des activités continues de recherche et développement sur l'amélioration des pavés et des matériaux de construction, en collaboration avec divers partenaires au développement.

4.12. Durabilité des institutions de formation en technologies à forte intensité d'emploi

Cette partie a été présentée par Ernest K. Obeng, directeur de Koforidua Training Centre (KTC). Il a tout d'abord fait part des efforts consentis par KTC pour devenir une institution autonome, autofinancée et accréditée. Il a mis l'accent sur la nécessité de la participation dans les processus d'élaboration de politiques et de collaboration entre les acteurs des secteurs

public et privé, de la communauté universitaire et celle des donateurs. Selon Ernest, pour sa durabilité, le Centre, exclusivement orienté dans la construction, doit se diversifier en s'ouvrant à d'autres secteurs comme celui des infrastructures (bâtiment, hydraulique et autres), l'agriculture et l'environnement. Il a indiqué que, parmi les principales difficultés du centre, figurait la rétention du personnel enseignant qui quitte le Centre pour des prairies plus vertes, le manque de réserve suffisante de formateurs qualifiés et disponibles pour les remplacer. Il a conclu en expliquant la nécessité de disposer d'infrastructures adéquates, d'autonomie de fonctionnement, d'une reconnaissance/accréditation appropriée, d'un financement dédié et de formateurs qualifiés pour assurer la durabilité des centres de formation en technologies à forte intensité d'emploi.

4.13. Stimuler la capacité des ressources humaines dans le sous-secteur des routes

Tsega Soboka, directeur de la formation de l'Autorité éthiopienne des routes (ERA), a parlé du mandat d'ERA, après en avoir fait l'historique et décrit les principaux programmes de développement en cours d'exécution. Il a présenté le Plan éthiopien de croissance et de transformation, le rôle et la contribution d'ERA à sa réalisation. Il a aussi brièvement parlé du Plan de développement du secteur des infrastructures routières et des réalisations d'ERA dans le déroulement du plan. Il a également parlé de la mise en place de centres de formation sous la tutelle d'ERA, leur capacité actuelle et leur plan de croissance. Tsega a aussi présenté les processus de développement de curricula de formation, de supports de formation et de l'accréditation. Il a mis l'accent sur la nécessité de lier les programmes de formation technique aux programmes des systèmes éducatifs nationaux, en termes d'évaluation, de certification et d'assurance qualité. Tsega a souligné l'important rôle que les centres de formation d'ERA jouent dans le renforcement de la capacité technique dans le sous-secteur des infrastructures routières, en sponsorisant des programmes de master dans des domaines d'ingénierie choisis, ciblant des jeunes étudiants diplômés. L'unique condition à laquelle les bénéficiaires étaient soumis était de travailler dans le sous-secteur des infrastructures routières (dans le secteur public ou privé) pendant cinq ans. ERA offre divers programmes de formation aussi bien en machinerie qu'en technologies à forte intensité d'emploi, en plus d'un programme démarré récemment sur les routes goudronnées à faible circulation.

Tsega a parlé succinctement d'un des programmes phares à forte intensité d'emploi du pays, plus précisément le Programme universel des infrastructures routières rurales d'accessibilité (URRAP), qui est coordonné par ERA. Dans la première phase du programme, le pays avait prévu de relier 18 000 Kebeles (sections électorales) à un coût légèrement supérieur à 40

milliards de birrs (2 milliards de dollars US), objectif largement atteint en 2015. Les centres de formation d'ERA ont assuré toute la formation nécessaire à la mise en œuvre de l'URRAP.

4.14. Rôle des institutions de formation dans les programmes de développement des jeunes

Chance Kaonga, responsable de formation au Conseil national pour la construction (NCC) de la Zambie, a présenté l'École de construction du NCC, ses programmes de formation et sa capacité actuelle. Chance a indiqué que l'École offrait une formation accréditée couvrant l'intégralité du secteur de construction et elle est agréée par l'Autorité de la formation technique et de la formation professionnelle en esprit d'entreprise (TEVETA). Il a aussi fait part de l'effort suivi de la réorganisation de la formation en technologies à forte intensité d'emploi dans le pays pour soutenir l'initiative de l'État de stimuler l'emploi. Il a discuté du plan de discrimination positive (AAP) actuel de l'État qui vise à prendre en main le problème initial du chômage des jeunes. L'AAP cherche à réserver aux jeunes une partie de l'investissement public destiné aux infrastructures. Les jeunes sont organisés sous la tutelle des institutions de TEVETA, dans différentes parties du pays et ont accès aux marchés publics. Chance a indiqué que l'absence de politique à forte intensité d'emploi dédiée entrave l'avancement et l'expansion de la technologie et, par conséquent, a recommandé la formulation de cette politique pour guider l'application de la formation en technologies basées sur la main-d'œuvre et stimuler l'emploi des jeunes dans le secteur pourvoyeur d'emploi.

4.15. Aménagement urbain et architecture urbaine alternatifs

Cette session était présentée par Achille Ndongo Nguendia, directeur de la recherche et développement de l'École africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU), basée au Togo. Achille est revenu sur la genèse de l'École qui est le fruit d'une initiative sous-régionale regroupant 14 pays, de son fonctionnement et de sa situation actuelle. L'École offre des formations sur l'utilisation des ressources locales, sur les technologies de construction appropriées et sur les compétences de gestion en aménagement urbain et en architecture avec un accent sur les pratiques culturelles africaines et le savoir local. Il a également exprimé, pour conclure, l'intérêt de son institution pour la collaboration avec l'OIT et les institutions de formation africaines sœurs dans le but de favoriser le développement et d'assurer la dissémination de la connaissance relative aux technologies basées sur l'utilisation des ressources locales qui peuvent améliorer la création d'emplois sur le continent.

4.16. Développement d'une capacité crédible en recherche et développement

Alemayehu Ayele, directeur du Centre de recherche pour les infrastructures routières d'ERA a parlé de la récente création d'un centre de recherche pour les infrastructures routières en Éthiopie. Avec la demande croissante en infrastructures routières et la raréfaction des matériaux de construction respectant la spécification conventionnelle relative à la construction d'infrastructures routières, ERA a décidé de créer le Centre en 2010. L'objectif du Centre est entre autres, de soutenir le secteur des infrastructures routières à travers l'offre de solutions intellectuelles pratiques et modernes pour la mise en place d'un réseau de routes sans danger et fonctionnelles, avec un rapport qualité/prix avantageux. Le Centre ambitionne également de devenir un centre d'excellence pour les connaissances et les informations relatives au transport. Alemayehu a présenté les processus à la base de la création du centre dont, entre autres, l'identification du besoin ou la vérification de son existence, une large consultation avec les parties prenantes, la préparation d'un plan d'affaires détaillé, l'initiation de la collaboration avec les institutions académiques locales, ainsi qu'avec les organisations externes de recherche, etc. Il a aussi souligné la nécessité d'avoir une vision et une mission claires, ainsi que des plans réalisables alignés sur la disponibilité des ressources/capacités, dans le but de mettre en place un centre de recherche crédible et adapté. Il a aussi ajouté que la recherche ne consiste pas uniquement à développer de nouveaux produits, mais aussi à adapter des produits existants aux conditions locales.

5. TRAVAIL DE GROUPE

L'atelier comporte un travail de groupe organisé autour de quatre thèmes. Ces thèmes sont, entre autres : 1) Le cadre institutionnel pour les écoles de formation en technologies à forte intensité d'emploi ; 2) Le financement durable ; 3) La recherche et développement ; 4) La gestion de la formation. Quelques questions prédéterminées ont été aussi posées à chaque groupe. La description des domaines thématiques et des questions spécifiques proposées aux groupes sont présentées en **annexe 3**. Les points suivants représentent certaines des questions soulevées dans chaque domaine thématique :

- Le cadre institutionnel
 - Les institutions de formation doivent s'efforcer d'avoir une structure de gouvernance semi-autonome ;
 - Cette réalisation est nécessaire pour la coordination intersectorielle ;

- Les parties prenantes concernées, dont les ministères, les services, les autres agences (agences paragouvernementales par exemple), le secteur privé et les communautés doivent être impliqués à toutes les étapes du développement des capacités en formation ;
 - Établir un lien entre les programmes de formation et le système éducatif national pour assurer la cohérence de la politique, faciliter la gouvernance et la gestion financière diligente et ainsi assurer l'engagement et l'intérêt des différentes parties prenantes ;
 - Il est crucial de suivre en continu et d'évaluer la collaboration et la qualité de la formation ;
 - Créer un environnement facilitateur par le plaidoyer et le lobby auprès des décideurs pour que les lois nécessaires soient votées ;
 - Établir un lien avec le système éducatif national à travers un cadre national de qualification ou des dispositions similaires.
- Le financement durable

Les institutions de formation disposent des options de financements suivantes : les allocations de l'État, les frais d'inscription des étudiants, le partenariat public-privé (PPP), la participation du secteur, le Fonds pour les infrastructures routières (allocations provenant des taxes routières) et l'allocation en pourcentage provenant des projets de construction (expérience du Kenya) ;

 - Les partenaires potentiels dans la mise en place d'institutions sectorielles de formation sont les parties prenantes/le conseil du secteur concerné et le TVET (*Technical and Vocational Education Training*) ;
 - Pour renforcer leurs capacités, les institutions doivent régulièrement faire une étude de marché, assurer la qualité des formations, s'efforcer de satisfaire les besoins actuels et à venir des industries, posséder un instrument législatif (IL) pour soutenir toutes les institutions de formation ;
 - Certains partenaires au développement sont utiles dans la création et le renforcement des institutions de formation.
 - La recherche et développement

- Pour établir une formation crédible en capacité de recherche, les institutions doivent :
 - identifier le problème ;
 - définir des domaines de recherche ;
 - identifier les équipes de recherche ;
 - créer un réseau ;
 - rechercher des financements ;
 - établir l'organe de recherche doté d'un personnel disposant des qualifications requises ;
 - partager les résultats de la recherche (par exemple, à travers les séminaires) ; et
 - suivre de manière régulière et évaluer les activités de recherche.
- Gestion de la formation
 - L'identification du problème auquel la formation doit être préparée constitue un indicateur d'une gestion sérieuse d'une formation ;
 - La gouvernance décentralisée est préférable ;
 - La formation doit répondre aux besoins actuels des clients potentiels ; et
 - Il est nécessaire de diversifier les programmes de formation pour intégrer les emplois verts et les mesures connexes liées à l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique.

Les résultats du travail de groupe ont été ensuite intégrés au plan d'action discuté et adopté au cours de la rencontre.

6. FORUM DES INSTITUTIONS DE FORMATION

À la suite des sessions de partage des connaissances, l'atelier a convoqué un forum des institutions de formation auquel ont participé les représentants des diverses institutions. Dans leur forum, les institutions participantes ont délibéré sur la nécessité de créer un dispositif de collaboration couvrant toute l'Afrique, de ses avantages et de ses inconvénients, des éventuels domaines de collaboration et la manière dont cette ambition peut être réalisée. Le Forum a

reconnu, sur la base des discussions, que les institutions sont confrontées à des difficultés réelles similaires et peuvent collectivement tirer des avantages dans le partage d'expériences, de matériels, de formateurs, de résultats de recherche, etc. Le Forum des institutions de formation a ainsi pris la résolution de renforcer le partage des connaissances et la collaboration entre elles. Les participants se sont aussi engagés à renforcer la collaboration entre eux dans les différents domaines qui ont été identifiés et à exploiter les compétences qui existent au sein des institutions. Comme perspective, un plan d'action a été accepté et préparé pour guider les activités de collaboration au cours des deux années à venir. Un mode opératoire pour l'institutionnalisation et la concrétisation de la nouvelle collaboration, qui s'appuie sur l'expérience et les défaillances des dispositifs de collaboration antérieurs a fait l'objet d'une délibération et d'un accord. À la lumière de ce qui précède, un AGC plus large a été signé entre les 14 institutions de formation présentes. Un secrétariat a été mis en place et des points focaux ont été nommés pour une durée de trois ans.

Le plan d'action est attaché en **annexe 4** et l'AGC, en **annexe 5**.

La Déclaration d'Addis-Abeba, présentant sous ses grandes lignes l'engagement des institutions participantes à honorer les principes de l'AGC, a été acceptée, et la mise en œuvre du plan d'action, décidée. Les participants, à travers la Déclaration ont fait l'éloge de l'OIT pour son soutien sans relâche pour le développement soutenu des capacités des centres de formation, contribuant ainsi à la création d'emplois. Ils sollicitent également l'aide de l'OIT pour un soutien continu et celui des autres donateurs pour faire avancer la collaboration. La Déclaration est jointe en **annexe 6**.

7. VISITE DE SITES

Les participants ont eu l'occasion de visiter le centre de formation en machinerie d'Alemgena, dirigé par l'Autorité éthiopienne des infrastructures routières (ERA). La tournée a aussi concerné une visite d'ouvrages achevés de route goudronnée à faible circulation, utilisant des méthodes à base de main-d'œuvre, des ateliers, des simulateurs et autres équipements. Les visites ont été enrichissantes pour les participants, dans la mesure où ils ont pu observer l'utilisation des technologies modernes et des technologies conventionnelles dans la transmission des connaissances pratiques.

8. CLÔTURE

La session de clôture a été présidée par Terje Tessem, directeur de DEVINVEST (OIT) et Tsega Soboka, directeur de la formation (ERA). Au démarrage de la session, un résumé des discussions a été présenté par Asfaw Kidanu (OIT), suivi par une présentation et de l'approbation du plan d'action, ainsi que de la lecture de la Déclaration d'Addis-Abeba. À la suite, une signature symbolique de l'AGC et une note d'appréciation des représentants des institutions de formations ont été recueillies. Terje a fait quelques remarques finales, en reconnaissant d'abord la participation active et l'engagement des institutions de formation. Il a mis l'accent sur l'ambition de l'OIT de promouvoir de meilleurs emplois pour tous, en encourageant les investissements à forte intensité d'emploi dans le secteur des infrastructures et en soutenant le renforcement des capacités des centres de formation en activités à forte intensité d'emploi, entre autres. Il a aussi promis le soutien continu de l'OIT dans la facilitation de la collaboration entre les institutions africaines de formation en activités à forte intensité d'emploi, ainsi que dans le soutien des initiatives nationales à forte intensité d'emploi, dans la région.

La rencontre a été officiellement clôturée à 18 heures, heure d'Addis-Abeba.

9. ANNEXE 1: Liste des participants

PAYS	NOM	PRENOM	ORGANISATION	FONCTION	COURRIEL
Ethiopie	SobokaGesissa	Tsega	Ethiopian Road Authority	Directeur de la formation	tsesob@yahoo.com
	Haile Weldeyes	Zena	Ethiopian Road Authority	Directeur du Chanco Training Centre	zena_haile@yahoo.com
	Ayele	Alemayehu	Ethiopian Road Authority	Directeur du Road Research Centre	alem.nhm@gmail.com
	Waksum	Tefera	Ethiopian Road Authority	Directeur, Alemgena Training Centre	t.wakshum@yahoo.com
Kenya	Manyara	James	Kenya Institute of Highways & Building Technology	Directeur du Kisii Training Centre	jomsmanyara@gmail.com
	Nyamila	Pius	Kenya Institute of Highways & Building Technology	Formateur Senior, Kisii Training centre	ponyamila@gmail.com
Ouganda	Kisira	Samuel	Mt. Elgon Labour-based Training Centre	Directeur, MELTC	kisirasamos@yahoo.com
	Haumba	Milton	Mt. Elgon Labour-based Training Centre	Formateur, MELTC	haumbamil@yahoo.com
Tanzanie	M. Chamle	Mahmoud	Appropriate Technology Training Institute	Directeur, ATTI	nyamwilu@yahoo.com
	Sango	Paul	Appropriate Technology Training Institute	Formateur, ATTI	sangoatti@yahoo.com
Madagascar	Andrianirina	Rija	Centre de Formation HIMO	Directeur, CF HIMO	ridjand@yahoo.fr
	Razafindrakoto	NiryHaja	Centre de Formation HIMO	Formateur, CF HIMO	niryhajarz@yahoo.fr
Lesotho	Molefe	Lerato	Roads Directorate, Ministry of Public Works and Transport (MoPWT)	Directeur, LB training Centre	molefel@rd.org.ls

PAYS	NOM	PRENOM	ORGANISATION	FONCTION	COURRIEL
	KaraboMatsoso	Tikoe	Roads Directorate, Ministry of Public Works and Transport (MoPWT)	Directeur de la formation	
Zambie	Kaonga	Chance	National Construction Council	Chargé de la formation	Ckaonga@ncc.org.zm
	Daka	Martin	National Construction Council		mdaka@ncc.org.zm
Tunisie	Bahri	Mounir	Technical Centre for Building Materials of Ceramics and Glass	Directeur general	mounir.bahri@planet.tn
	ZidiKhalfallah	Ali			ayhemjou@hotmail.fr
Rwanda	Kagabo	Achille	Ministry of Agriculture (MoA)		achille.kagabo@gmail.com
	Rusingizandekwe	Aimable	Ministry of Agriculture (MoA)		airus73@yahoo.fr
Togo	OURO-AGORO	Samangar			odsamah@yahoo.fr
	Ouro-Djobo	Samah	Centre Regional de Formation Pour Entretien Routier (CERFER)	Directeur general	odsamah@yahoo.fr
	NdongoGuendia	Achille	Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU)	Directeur de la Recherche et du Développement	achindongo@yahoo.fr
Mali	TOURE	Diahara			missabougou_2009@yahoo.fr
Ghana	Opoku-Edusei	Emmanuel		Formateur, KTC	eopokuadusei@gmail.com
	Kwame Obeng	Ernest	Koforidua Training Centre (KTC)	Directeur, KTC	ernobeng2002@yahoo.com

PAYS	NOM	PRENOM	ORGANISATION	FONCTION	COURRIEL
Burkina Faso	Messan	Adamah			adamah.messan@2ie-edu.org
	K. Nguepkap	Emmanuel			kouontchoufamily@yahoo.fr
Cameroun	Mbial	Abeng			armandabeng@yahoo.fr
	Uriyo	Albert	Department Public Works	OIT, Conseiller en formation	uriyo@ilo.org
Afrique du Sud	Mohlamoyane	Unice	OIT, CO-Pretoria	Attaché d'administration	mohlamonyane@ilo.org
	Kidanu	Asfaw	OIT DWT/CO-Pretoria	Spécialiste de haut niveau en Programme d'Investissement à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO)	Kidanu@ilo.org
Suisse	Tessem	Terje	OIT	Directeur de DEVINVEST, OIT Genève	tessem@ilo.org
	Rubayiza,	Emmanuel	OIT	Conseiller principal, OIT Genève	rubayiza@ilo.org
	Tsukamoto	Mito	OIT	Conseiller principal, OIT Genève	tsukamoto@ilo.org
	Yao Kouame	Claude	OIT DWT/CO-Dakar	Spécialiste de haut niveau en Programme d'Investissement à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO)	yaokouame@ilo.org
	Tomas Da Vera	Cruz	OIT DWT/CO-Yaounde	Spécialiste de haut niveau en Programme d'Investissement à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO)	cruz@ilo.org

10. ANNEXE 2 : Programme de l'atelier

Atelier de partage de connaissances des institutions africaines de formation en approches HIMO

Addis-Abeba, du 16 au 18 novembre 2015

Heure	Thème	Méthode/Détails	Objectif	Dirigé par
Jour 1				
8 h 30 min – 9 heures	Enregistrement des participants			Asfaw, Claude & Emmanuel
9 heures – 9 h 30 min	Ouverture	Introduction	Introduction et partage des attentes Participants : environ 30	OIT/Pays d'accueil
9 h 30 min – 10 heures		Discours de bienvenue	Présentation du context	Représentant du gouvernement du pays d'accueil (TBD)
		Note d'ouverture		Bureau régional/pays de l'OIT
10 heures – 10 h 10 min	Objectif et programme de l'atelier	Présentation de l'objectif et du programme de l'atelier	Coordination et débats	Asfaw& Emmanuel – OIT
10 h 10 min – 10 h 30 min	Brève présentation sur le Programme d'investissement à forte intensité d'emploi (PIIE) à	Présentation sur la situation du PIIE à travers le monde et le soutien de l'OIT	Partage d'informations sur les tendances et les pratiques en cours	TerjeTessem Directeur DEVINVEST OIT Genève

Heure	Thème	Méthode/Détails	Objectif	Dirigé par
	travers le monde			
10 h 30 min – 11 heures	Pause-santé			
11 heures – 11 h 15 min	Collaboration entre institutions de formation	Courte présentation sur l'Accord général de collaboration (AGC)	Feed-back sur les efforts de collaboration et les accomplissements dans le domaine	Directeur MELTC
11 h 15 min – 11 h 45 min	Renforcement des capacités de formation	Bref exposé sur la capacité de KTC suivi d'une présentation d'expériences et d'exemples de bonnes pratiques relatives au renforcement des capacités de formation et à la réduction du retard accusé dans le domaine.	Mise en place institutionnelle, financement, formation offerte et plan d'expansion, capacité existante en termes d'infrastructure d'enseignement, curriculum de formation, matériel didactique, formateurs et sites de formation pratique Avec un intérêt particulier pour l'intégration de la technologie de construction des routes goudronnées à faible circulation dans le programme de formation aux technologies utilisatrices de main-d'œuvre.	Directeur KIHBT
11 h 45 min – 12 h 15 min	Financement durable pour les institutions de formation	Bref exposé sur la capacité de CF HIMO (un centre de formation en technologies HIMO à Antsirabe) suivi d'une présentation d'expériences et d'exemples de bonnes pratiques relatives au renforcement des capacités de formation et à la réduction du retard accusé dans le domaine	Présentation du profil de l'institution avec une attention particulière pour l'autofinancement	Directeur CF HIMO
12 h 15 min – 13 heures	Discussion générale			T. Tessem, OIT Genève
13 heures – 14 heures	Pause-déjeuner			
14 heures –	Infrastructure urbaine – sous-	Bref exposé sur la capacité de CERFER TOGO suivi d'une présentation	Présentation du profil de l'institution avec un accent particulier sur les voies ferrées et sur le	Directeur CERFER TOGO

Heure	Thème	Méthode/Détails	Objectif	Dirigé par
	intensité d'emploi (EIPW)			
9 h 15 min – 9 h 45 min	Intégration des questions sociales et environnementales transversales dans la formation en technologies utilisatrices de main-d'œuvre	Bref exposé sur la capacité de MELTC Ouganda suivi d'une présentation d'expériences et d'exemples de bonnes pratiques relatif au renforcement des capacités de formation et à la réduction du retard accusé dans le domaine	Mise en place institutionnelle, financement, formation offerte et plan d'expansion, capacité existante en termes d'infrastructure d'enseignement, curriculum de formation, matériel didactique, formateurs et sites de formation pratique Attention particulière pour l'intégration des questions sociales et environnementales transversales dans le programme de formation aux technologies HIMO	Ang. Directeur MELTC
9 h 45 min – 10 heures	Remise en cause de la capacité et développement de stratégie pour améliorer proportionnellement la formation	Bref exposé sur la capacité du centre de formation en technologies utilisatrices de main-d'œuvre – Cameroun, suivi d'une présentation d'expériences et d'exemples de bonnes pratiques relatives à la stratégie d'amélioration proportionnelle des capacités de formation et des défis qui y sont liés	Mise en place institutionnelle en cours, financement, formation offerte et capacité existante en termes d'infrastructure d'enseignement, curriculum de formation, matériel didactique, formateurs et sites de formation pratique. Accent particulier sur l'étude en cours pour l'amélioration proportionnelle de la formation en technologies HIMO	Le directeur du centre de formation et le représentant de l'OIT/Emmanuel
10 heures – 10 h 30 min	Discussion générale			T. Tessem, OIT Genève
10 h 30 min – 11 heures	Pause-santé			
11 heures – 11 h 30 min	Stimuler la capacité dans le sous-secteur des infrastructures routières en offrant une formation de haut niveau aux jeunes ingénieurs	Bref exposé sur la capacité du Centre de formation en technologies utilisatrices de main-d'œuvre – Éthiopie, suivi par une présentation d'expériences et d'exemples de bonnes pratiques relatives à la stratégie d'amélioration proportionnelle des capacités de formation et des défis qui y sont liés	Mise en place institutionnelle en cours, financement, formation offerte et capacité existante en termes d'infrastructure d'enseignement, curriculum de formation, matériel didactique, formateurs et sites de formation pratique Accent particulier sur le sponsoring de jeunes ingénieurs pour l'enseignement supérieur et ainsi renforcer la	Directeur de la formation ERA, Éthiopie

Heure	Thème	Méthode/Détails	Objectif	Dirigé par
			capacité du secteur	
11 h 30 min – 12 heures	Discussion générale et briefing sur la visite de site			Directeur de la formation ERA, Éthiopie OIT
12 heures – 13 heures	Pause-déjeuner			
13 heures – 17 heures	Visite de sites	Autoroute urbaine d'Adama, Addis Routes en pavés ronds à Adama Centre de formation d'Alemgena (si le temps le permet)	Partage d'expériences	Directeur de la formation ERA, Éthiopie OIT
Jour 3				
8 h 30 min – 09 heures	Restitution de la visite de site		Partage des enseignements tirés	<i>Participants</i>
9 heures – 9 h 30 min	Aligner la formation en technologies HIMO au système éducatif national	Accréditation, définition des compétences, évaluation des compétences et certification	Expérience nationale – Éthiopie	<i>ERA</i>
9 h 30 min – 10 heures	Rôle des institutions de formation dans les programmes de développement des jeunes	Bref exposé sur la capacité du centre de formation en technologies HIMO – NCC Zambie, suivi par la présentation d'expériences et d'exemples de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre du plan de discrimination positive (AAP) et au rôle des institutions TVET	Amélioration du rôle et de la pertinence des institutions de formation, compte tenu des priorités nationales	
10 heures – 10 h 30 min	Discussion générale			T. da Vera Cruz, OIT Yaoundé

Heure	Thème	Méthode/Détails	Objectif	Dirigé par
10 h 30 min – 11 heures	<i>Pause-santé</i>			
11 heures – 13 heures	Forum des institutions de formation	Consultation entre les institutions de formation	Identification des difficultés communes, des mesures d'atténuation et des domaines de future collaboration	Toutes les institutions participantes
13 heures – 14 heures	<i>Pause-déjeuner</i>			
14 heures – 15 h 30 min	Forum des institutions de formation	Consultation entre les institutions de formation	Identification des difficultés communes, des mesures d'atténuation et des domaines de future collaboration	Toutes les institutions participantes
15 h 30 min – 16 heures				
16 heures – 16 h 30 min	Restitution par les institutions de formation	Présentation des résolutions de l'atelier et du plan d'action	Coordination des futures collaborations	
16 h 30 min – 17 heures	Clôture	Commentaires de clôture et discours de remerciement Discours de clôture		BKF, GHN, LES, MOZ & TAN, EAMAU-Togo ERA, Éthiopie T. Tessem, OIT

11. ANNEXE 3 : Travail de groupe

Groupe 1 : CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE PIIE

Institutionnalisation des approches en matière d'IIE, par la mise en place ou le renforcement d'une structure nationale intersectorielle de coordination à un haut niveau qui pourrait être compatible aux plans de développement et à l'opérationnalisation des interventions au niveau sectoriel (Déclaration de Cotonou).

- Quels sont les arrangements institutionnels nécessaires pour créer une institution durable de formation en technologies utilisatrices de main-d'œuvre ? Par exemple l'institution doit-elle être semi-autonome ou autonome ? Avantages et inconvénients des deux formules
- La coordination intersectorielle est-elle nécessaire ?
- Qui sont les parties prenantes ou les principaux acteurs nécessaires à haut niveau et au niveau opérationnel ?
- Quels sont les paramètres nécessaires pour la collaboration de ces acteurs nationaux ? Quels sont les liens requis ? Comment créer un environnement juridique favorable ?
- Comment renforcer le lien entre la formation sectorielle et les systèmes éducatifs nationaux : accréditation, évaluation et certification ?

Groupe 2 : Le financement durable

Mise en place d'un mécanisme de financement durable par des budgets nationaux d'investissement et complété par la contribution des partenaires au développement (Déclaration de Cotonou).

- Quelles sont les potentielles options de financement disponibles pour la formation, par exemple un financement du secteur public national ou du secteur privé ? Commercialisation ou privatisation des services ?
- Qui doit participer ?
- Quelles options existe-t-il pour l'autofinancement ?
- Existe-t-il des partenaires au développement intéressés et un financement disponible des bailleurs de fonds ?

Groupe 3 : RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Collecte et traitement de données pour la réalisation des études d'impact relatives à l'emploi, permettant l'évaluation de l'emploi, de l'environnement et des indicateurs socioéconomiques, dans le but d'appuyer le plaidoyer en faveur des approches d'investissement à forte intensité d'emploi, pour les décideurs. Documentation et diffusion des bonnes pratiques et des expériences innovantes dans l'application des méthodes HIMO (Déclaration de Cotonou).

- Quels sont les éléments nécessaires pour établir une recherche-développement appropriée ?
- Comment mettre régulièrement à jour les besoins nationaux en formation et les tendances nationales ?
- Comment les institutions peuvent-elles rester au top des nouvelles technologies appropriées ?

- Comment des données concernant les impacts, les bonnes pratiques et les expériences innovantes dans l'application des méthodes HIMO peuvent-elles être collectées et disséminées ?
- Comment renforcer le partage d'expérience sud-sud ?

Groupe 4 : GESTION DE LA FORMATION

Mise en œuvre de programmes et de services décentralisés de construction d'infrastructures, utilisateurs de main-d'œuvre, mettant l'accent sur (i) l'amélioration de l'agriculture productive, favorisant la sécurité alimentaire et l'accès aux marchés ; (ii) l'amélioration des services sociaux de base ; (iii) l'adaptation au changement climatique ; (iv) le développement rural et urbain pour encourager la création d'emplois verts et décents, ainsi que l'intégration économique et sociale des groupes défavorisés (Déclaration de Cotonou).

- Quels sont les principaux domaines de croissance pour les institutions de formation en technologies HIMO ? Vers quelles directions la diversification devrait-elle avoir lieu ?
- Comment vendre nos services ? Quels supports utiliser ?
- Comment rendre nos produits attractifs et utiles ?
- Comment satisfaire les besoins croissants/la demande croissante/la pression croissante de la part des gouvernements et de la société civile pour l'intégration des questions sociales et environnementales dans les programmes de développement ? (par exemple, les conditions de travail, des PWP ayant des objectifs de protection sociale, des approches encourageant l'utilisation des ressources locales, l'utilisation de main-d'œuvre des communautés locales, etc.)
- Quel est l'impact de la gouvernance décentralisée (si courante actuellement) sur la gestion et sur les résultats de la formation ? Comment le prendre en compte dans le fonctionnement des institutions de formation ?

12. ANNEXE 4: Plan d'action

Activités	Délai	Personne responsable
Actes de la Conférence Les actes de la conférence doivent être disponibles en français et en anglais et envoyés aux participants.	31 décembre, 2015	OIT, DWT Afrique du sud
Cadre institutionnel Le Ghana, l'Éthiopie, le Kenya et la Zambie sont invités à partager des informations relatives au cadre institutionnel	31 janvier, 2016	Ghana, Éthiopie, Kenya et Zambie
Durabilité financière Madagascar, le Kenya, l'Éthiopie et le Ghana sont invités à partager des informations relatives à la durabilité financière	31 janvier, 2016	Madagascar, Kenya, Éthiopie et Ghana
Recherche et Développement Préparer un format pour la documentation des interventions en cours en matière de recherche et développement, y compris l'identification des autres institutions effectuant des recherches.	31 mars, 2016	Secrétariat

Activités	Délai	Personne responsable
Soumission des documents relatifs aux interventions en matière de recherche et développement	30 juin, 2016	Points focaux
Compilation de la base de données sur les interventions en matière de recherche et développement	Décembre, 2016	Secrétariat
Dissémination des informations sur la recherche	Mars, 2017	Secrétariat
Gestion de la formation Préparer un format pour la documentation du matériel pédagogique et des contenus de cours	Février 2016	Secrétariat
Envoi des informations	Mars 2016	Points focaux
Création d'un catalogue des formations, des manuels pédagogiques et des directives	Septembre 2016	Secrétariat
Dissémination des informations	Décembre 2016	Secrétariat
Développer un cadre d'échange entre formateurs et formateurs des formateurs	Décembre 2016	Secrétariat
Coordination Affiner et partager les termes de référence entre le Secrétariat, le point focal, les comités techniques, le cadre de rédaction des rapports	Mars 2016	Comité d'organisation
Mettre en place un mécanisme de Suivi & Evaluation de la collaboration et en partager les résultats avec les participants	Juin 2016	Secrétariat
Mettre en place des sous-comités pour assister le Secrétariat en matière de collaboration	A déterminer	Secrétariat
Mettre en place des groupes de travail au sein des centres de formation pour faciliter la collaboration	Mars 2016	Points focaux
Établir une plate-forme collaborative; Communauté des professionnels [Plate-forme en ligne]	Mars 2017	OIT

13. ANNEXE 5: ACCORD DE COOPERATION

ENTRE LES 13 ETABLISSEMENTS DE FORMATION SUR LES APPROCHES A HAUTE INTENSITE DE MAIN- D'OEUVRE EN AFRIQUE

REALISE SOUS L'EGIDE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT-GENÈVE)

**[TOGO, GHANA, TUNISIE, MADAGASCAR, ZAMBIE, KENYA, TANZANIE, OUGANDA,
L'ETHIOPIE, LE LESOTHO, LE CAMEROUN, LE MALI ET LE BURKINA FASO, RWANDA ET
AFRIQUE DU SUD EN TANT QU'INVITES]**

NOVEMBRE 2015

ADDIS ABEBA,

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DÉMOCRATIQUE D'ETHIOPIE

CONTEXTE GENERAL

Le 4 décembre 2009, l'Institut de formation en technologie adaptée (ATTI) établi à Mbeya, en Tanzanie, le Centre de formation en approches HIMO de Mt Elgon (MELTC) situé à Mbale, en Ouganda et le Centre de formation de Kisii (KTC) situé à Kisii, au Kenya, ont signé un accord général de coopération. Le but de l'accord était de favoriser la formation en matière de technologie à base de main d'œuvre dans les domaines de spécialisation de chaque partie. Cet accord était signé pour trois ans, et devrait arriver à terme en décembre 2012.

Entre le 25 novembre et le 1^{er} décembre 2012, les trois centres ont effectué une mission d'étude au Centre de formation CF HIMO d'Antsirabe, Madagascar. À la fin de la mission, les trois centres ont convenu de renouveler l'Accord général de coopération prenant en considération les expériences acquises de l'accord précédent. En outre, le CF HIMO de Madagascar a exprimé son intérêt à se joindre à la coopération, ce qui a été bien accueilli. En conséquence, le CF HIMO a été inclus dans l'accord renouvelé, signé le 30 novembre 2012, pour une durée de cinq (5) ans, en présence du coordonnateur national du BIT pour le Projet à haute intensité de main d'œuvre à Madagascar.

Pour la promotion de la coopération, un ensemble d'engagements a été pris par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en vue de faciliter, au moins une fois par an, la tenue d'une réunion des directeurs des centres de formation. Cependant, en septembre 2015, le bureau de l'OIT à Genève a décidé qu'il serait bénéfique d'étendre la réunion aux 13 établissements de formation en Afrique, dont le Rwanda et l'Afrique du Sud où ces centres

sont dans une phase de gestation. Ces institutions ont donc été invitées à un atelier de 3 jours qui a eu lieu du 16 au 18 novembre 2015 à Addis-Abeba, en République fédérale démocratique d'Éthiopie. A la fin de cet atelier, les 13 centres ont convenu à l'unanimité de signer un accord général de coopération conjoint prenant en compte la «Déclaration ministérielle de Cotonou 2015» et présenté selon les termes énoncés ci-après:

La «Déclaration ministérielle de Cotonou de 2015 » :

En octobre 2015, le 16e Séminaire régional de l'OIT des professionnels en HIMO a eu lieu à Cotonou, au Bénin. À l'issue des travaux, une déclaration ministérielle a été signée. Il a été convenu, entres autres, d'*«Adopter et mettre en œuvre des plans de renforcement des capacités visant à améliorer l'offre des compétences techniques et en gestion de la main-d'œuvre locale afin d'assurer une meilleure gestion participative des infrastructures locales, conduisant à une meilleure appropriation du projet par les communautés bénéficiaires, contribuant à soutenir le processus de décentralisation »*. En conséquence, les participants se sont félicités que cet accord soit bien aligné à l'esprit de la Déclaration.

Section 1: Objectif général

L'objet principal de cet accord est de favoriser l'application de méthodes intensives en emploi / à haute intensité de main-d'œuvre dans la réalisation de travaux dans tous les secteurs où ces méthodes sont appropriées; et de promouvoir une formation adéquate de la main-d'œuvre pour offrir une qualité acceptable des travaux dans les 15 pays prenant part à l'accord.

Section 2: Domaines de coopération

Les domaines clés suivants ont été identifiés comme posant un défi pour la plupart des institutions représentées et donc il a été convenu de les inclure dans les domaines de coopération;

i) Cadre institutionnel

Il a été recommandé que le fonctionnement sous statut public semi-autonome soit le plus approprié pour la majorité des établissements. La nécessité d'un statut juridique et d'une accréditation sont très cruciales. Les engagements intersectoriels ainsi que le lobbying auprès des intervenants clés et des législateurs sont primordiaux pour faire voter les lois appropriées et favoriser un cadre juridique propice.

ii) le financement durable

L'expérience montre que dans la plupart des cas de réussite, les gouvernements se sont engagés à financer les institutions. En outre, grâce à leur statut juridique, certaines institutions ont pu bénéficier des fonds routiers en raison du fait qu'ils sont des centres de coûts. Cependant, il existe d'autres voies possibles pour générer plus de revenus ; mais pour ce faire, il faudrait, entre autres, effectuer une évaluation correcte de la demande pour les produits de la formation et assurer un rapport de qualité produits / stagiaires. Des appuis des partenaires au développement sont encore nécessaires.

iii) la recherche, le développement et l'innovation;

Il existe un besoin de collecter des données, de créer des bases de données, de traiter les données pour montrer l'impact des travaux à haute intensité de main-d'œuvre sur l'emploi, l'environnement et les aspects socio-économiques afin de soutenir le plaidoyer de la méthode pour qu'elle soit prise en compte dans l'élaboration de politiques favorables. Aussi il serait nécessaire d'évaluer régulièrement les performances et d'effectuer des recherches en vue d'en tirer des méthodes plus efficaces au bénéfice des pays.

iv) Gestion de la formation

Face au problème du chômage, l'offre d'opportunités d'emploi dans autant de secteurs que possible devient une stratégie de valeur inestimable. En conséquence, viser la création d'emplois durables à haute intensité de main d'œuvre représente l'objectif ultime à réaliser à travers des formations efficaces et efficaces, pertinentes et spécifiques à chacun des pays.

Section 3: Obligations générales

En considération de ce qui précède, les obligations des institutions en vertu du présent Accord doivent inclure, entre autres, les éléments suivants :

i) Partager des documents, des outils et des conseils sur la façon d'acquérir un statut juridique;

ii) Partager des documents et obtenir / donner des indications sur le niveau de l'accréditation;

iii) Partager les expériences et engager ultérieurement des intervenants clés dans la diffusion / diversification des outils didactiques en matière de technique à haute intensité de main d'œuvre ;

iv) Partager les expériences sur les méthodes de production et de commercialisation des outils de formation dans le but d'améliorer la viabilité financière;

v) Pour les cas où les interventions mécanisées sont plus appropriées, partager des expériences sur la formation du personnel pour exploiter et entretenir l'équipement ainsi que modalités de gestion des travaux de génie civil;

vi) Partager les manuels de formation, les lignes directrices de conception de cours et d'autres documentations traitant des institutions de formation afin d'améliorer leur prestation ;

vii) Élaborer des propositions et demander de l'aide / collaboration en matière de recherche;

viii) Créer des liens avec la recherche nationale et internationale et les institutions d'enseignement supérieur;

ix) Organiser des voyages d'étude, lorsque cela est nécessaire, pour consolider le partage d'expériences; et

x) Solliciter l'appui de l'OIT pour des campagnes de plaidoyer, au besoin.

Section 4: Soutien financier/financement

Chaque partie doit garantir sur ses propres fonds et autres ressources nécessaires pour mener à bien les objectifs (clés) du présent accord. Lorsque les ressources des institutions mères s'avèrent déficitaires, les parties s'efforceront de mobiliser des fonds provenant d'autres sources.

Pour certaines activités clés conjointes, le Comité Directeur peut s'adresser à l'OIT et à d'autres partenaires au développement pour le soutien logistique et technique, par exemple, afin de faciliter la tenue des réunions liées à l'accord.

Article 5: Propriété intellectuelle

Les parties seront responsables de la publication, l'exploitation commerciale et de la protection de la production intellectuelle découlant de la collaboration. Cela s'effectuera conformément aux conventions concernant les droits de propriété intellectuelle et industrielle en vigueur actuellement dans les pays concernés.

Section 6: Comité Directeur

Cinq membres des cinq différents pays seront choisis par les parties au présent accord pour constituer un comité qui sera chargé de veiller au bon fonctionnement de l'accord. Le Comité, élu pour un mandat de deux 2 ans, vise à la tenue d'une réunion au moins une fois par an. Plus précisément, l'OIT et les autres partenaires au développement sont invités à financer ces rencontres qui doivent être effectuées dans différents pays, choisis sur une base de rotation.

Pour le présent accord, le Comité Directeur se compose des membres suivants:

1. Ing. Tony Samuel-UGANDA (Président)
2. Ing. MOLEFE LERATO-LESOTHO (vice-président)
3. Dr SAMAH OURO-DJOBO-TOGO (Secrétaire)
4. Dr MOUNIR BAHRI-TUNISIE
5. Ing. RIJA ANDRIANIRINA-MADAGASCAR

Membres suppléants

1. Ing. Achille KAGABO - RWANDA
2. Arch. Chance Kwango - ZAMBIE

Section 7: Point Focal de chaque Institution

Aux fins d'exécution des obligations, chaque institution doit avoir une personne en charge des demandes de renseignements, des communications et des activités de suivi. Les noms de ceux-ci sont à l'annexe 1.

Article 8: responsabilité

Aucune des parties ne sera sanctionnée pour manquement à ses obligations propres aux termes de cet accord lorsque ce défaut est causé par un incendie, une explosion, une inondation, des causes naturelles, des troubles civils, des grèves ou autres perturbations, du vandalisme, une guerre, des émeutes, un sabotage ou d'autres causes ; aucune partie sera sanctionnée de quelque façon que ce soit, pour la destruction des biens meubles ou immeubles en raison de ces causes.

Article 9: durée

Cet accord a été conclu pour une période de quatre 4 ans à compter de la date de sa signature. À la fin de cette période, le contrat peut être renouvelé en tenant compte des réalisations et des expériences et après leur communication aux autorités responsables. Lors du renouvellement, de nouveaux membres du Comité Directeur et des points focaux des différents pays devront être élus.

Article 10 : retrait

Toute partie peut se retirer du contrat, sans nécessité d'en donner la raison, mais cela prend effet six mois après la notification.

Signé par toutes les 13 Parties, ce 18 novembre, 2015, à Addis-Abeba, Éthiopie:

Nom	Pays	/Institution	Signature
1. M. SAMAH Ouro	DJOBO/CERFER	TOGO	
2. M.	/CAMEROON		
3. Monsieur Ali	KHALFALAH	Tunisie	
4. Martin	DAKA	Zambie	
5. Zena	HAILE Weldeyes	Ethiopie	
6. fr.	MOLEFE LERATO	LESOTHO	
7. M.	ANDRIANIRINA Rija	MADAGASCAR	
8. M.	MAHMOUD M.Chamle	TANZANIA	

9. M. James MANYARA/KENYA

10. M. Samuel Tony/Ouganda

11. M. ObengErnest KWAME/GHANA

12. Adama MESSAN/BURKINAFASO

13. Touré DIAHARA/MALI

Observateurs :

1. ASFAW SEKOUBA/OIT

2. Aimable RUSINGIZANDEKWE /RWANDA

3. Albert URIYO/Afrique du Sud

Annexe 1: POINT FOCAL POUR CHAQUE INSTITUTION

Pays	Point focal	Courriel
1. Togo	Ouro-Djobo, Samah	odsamah@yahoo.fr
2. Cameroun	K.guepkap, Emmanuel	kouontchoufamily@yahoo.fr
3. Tunisie	Bahri, Mounir	mounir.bahri@planet.tn
4. Zambie	Daka, Martin	mdaka@ncc.org.zm
5. Rwanda	AimableRusingizandekwe	airus73@yahoo.fr
6. Ethiopie	SobokaGesissa, Tsega	tsesob@yahoo.com
7. Lesotho	Molefe, Lerato	molefel@rd.org.ls
8. Madagascar	Andrianirina, Rija	ridjand@yahoo.fr
9. Tanzanie	M. Chamle, Mahmoud	nyamwilu@yahoo.com
10. Kenya	Manyara, James	jomsmanyara@gmail.com
11. Afrique du Sud	Uriyo, Albert	uriyo@ilo.org
12. Ghana	Kwame Obeng, Ernest	ernobeng2002@yahoo.com
13. Ouganda	Kisira, Samuel	kisirasamos@yahoo.com
14. Burkina Faso	Messan, Adamah	adamah.messan@2ie-edu.org
15. Afrique du Sud	Kidanu, Asfaw	Kidanu@ilo.org
16. Suisse	Rubayiza, Emmanuel	rubayiza@ilo.org

ANNEXE 2: DÉCLARATION DE COTONOU

Seizième séminaire régional des praticiens de la haute intensité de main-d'œuvre

Thème :
« Approches HIMO face aux défis du développement durable en contexte de décentralisation »

Du 26 au 30 octobre 2015 à Cotonou (Bénin)

Déclaration ministérielle

Nous, ministres en charge des travaux publics, du transport, de la décentralisation, de l'environnement, de l'emploi et de la sécurité sociale,

1. réunis en session ministérielle le 27 et le 29 octobre 2015 au Palais des congrès à Cotonou, dans le cadre du seizième séminaire régional des praticiens de la haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), sous le haut patronage de Son Excellence Dr Boni Yayi, président de la République du Bénin et sous la présidence effective de Mr Gustave Sonon, ministre des Travaux publics et du Transport du Bénin,
2. reconnaissons que des progrès significatifs ont été accomplis depuis le dernier séminaire tenu à Yaoundé sur la mise en œuvre des approches d'investissement à forte intensité d'emploi (IEE), en particulier dans la réalisation de programmes d'investissement au profit des infrastructures, au niveau sectoriel et décentralisé ;
3. considérons qu'en dépit de la croissance économique notable dans de nombreux pays africains, la pression sur les ressources naturelles et sur le marché de l'emploi, l'insuffisance des infrastructures et des structures socioéconomiques, le chômage des jeunes, la faible couverture de la protection sociale et le flux migratoire, continuent d'être des difficultés majeures pour le continent et requièrent des mesures concertées d'urgence pour aider à assurer la cohésion sociale, la sécurité alimentaire et à réduire la précarité ;
4. reconnaissons que la promotion de l'agenda du travail décent par l'amélioration des conditions de travail et de l'employabilité, par le renforcement du dialogue social et du partenariat public-privé est un défi important pour la réalisation des objectifs de mise en place et de maintien des infrastructures ;
5. notons l'adoption de modes de développement encourageant une meilleure préservation de l'environnement, devant la prise de conscience des effets néfastes du changement climatique à l'échelle mondiale ; ces modes de développement créent des opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes ;
6. reconnaissons que dix-sept objectifs de développement durable ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue en septembre 2015, concernant toutes les

dimensions du développement durable, notamment le travail décent, la croissance économique et un investissement accru au profit du secteur des infrastructures ;

7. notons que la décentralisation est un processus dynamique qui requiert le transfert effectif des responsabilités et des ressources humaines et financières adéquates pour renforcer les compétences des autorités décentralisées dans la mise en œuvre des travaux de construction d'infrastructures ;

8. observons que la décentralisation et l'agenda de développement durable offrent des conditions de générer plus d'opportunités pour le travail décent, de renforcer l'expertise locale, de préserver les ressources locales et de renforcer les compétences des entreprises locales ;

9. reconnaissons que des efforts demeurent nécessaires pour que les décideurs confirment la validité des approches d'investissement à forte intensité d'emploi et soient en mesure de générer des budgets stables et réguliers pour la mise en œuvre des programmes d'investissement qui valorisent les ressources locales.

Nous sommes engagés à :

10. institutionnaliser les approches en matière d'IIE, par la mise en place ou le renforcement d'une structure nationale intersectorielle de coordination à un haut niveau qui pourrait assurer la cohérence avec les plans de développement et à l'opérationnalisation des interventions au niveau sectoriel ;

11. mettre en place un mécanisme de financement durable par des budgets nationaux d'investissement et ouvert à la contribution des partenaires au développement ;

12. adopter et mettre en œuvre des plans de renforcement des capacités des institutions locales et des acteurs locaux pour favoriser le développement d'une expertise et encourager la gestion de la main-d'œuvre locale pour une gestion plus participative des infrastructures locales, facilitant l'appropriation du projet par les communautés bénéficiaires et aidant finalement à soutenir le processus de décentralisation ;

13. prendre des dispositions pour adopter des directives et des codes de conduite relatifs aux programmes HIMO, en consultation avec les partenaires sociaux, en particulier, en ce qui concerne les conditions de travail, dont le respect du salaire minimum, de l'âge minimum requis, de la parité des salaires, de la sécurité et la santé au travail et de l'égalité des sexes ;

14. prendre des dispositions pour augmenter la participation des femmes aux programmes IIE, y compris celles relatives à la prise de décision ; la participation à la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes HIMO ; pour également mettre en place des dispositifs pour la garde des enfants et des installations sanitaires adaptées ;

15. mettre en œuvre des programmes et des services décentralisés et intégrés HIMO de construction d'infrastructures, mettant l'accent sur (i) l'amélioration de l'agriculture productive, favorisant la sécurité alimentaire et l'accès aux marchés ; (ii) l'amélioration des services sociaux de base ; (iii) l'adaptation au changement climatique ; (iv) le développement rural et urbain pour encourager la création d'emplois verts et décents, ainsi que l'intégration économique et sociale des groupes défavorisés ;

16. collecter et traiter les données pour la réalisation des études d'impact relatives à l'emploi, permettant l'évaluation de l'emploi, de l'environnement et des indicateurs socioéconomiques, dans le but d'appuyer le plaidoyer en faveur des approches d'investissement à forte intensité d'emploi, pour les décideurs ;

17. adapter les procédures et les codes des marchés pour intégrer les contrats communautaires, en vue de promouvoir l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics, avec des contrats pluriannuels ;

18. documenter et diffuser les bonnes pratiques et les expériences novatrices dans l'application des méthodes HIMO et promouvoir l'expertise locale par la coopération sud-sud.

Sollicitons :

19. de l'OIT le soutien des initiatives de création d'emplois décents, y compris dans les Programmes pays de travail décent et dans le Cadre du programme d'assistance au développement des Nations Unies, en vue de réaliser les objectifs de développement durable ;

20. de l'OIT le soutien des débats nationaux sur l'adaptation au changement climatique en apportant des données réelles et des exemples concrets indiquant la contribution des approches HIMO à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et la mise en œuvre des engagements pris à la COP21 ;

21. des pays, des communautés économiques régionales, de l'Union africaine et des banques de développement, comme la Banque africaine de développement, le soutien du financement des projets d'investissement HIMO au profit du secteur des infrastructures retenus dans le cadre des ODD et des résolutions relatives à la COP21.

Félicitons :

22. les États consentant des efforts cohérents dans la mise en œuvre et le développement d'approches HIMO et les exhortons à continuer ces efforts en documentant davantage les expériences pour assurer leur dissémination dans d'autres pays ;

23. l'OIT pour les soutiens multiformes fournis aux pays pour la promotion et l'assistance dans la mise en œuvre d'approches HIMO, ainsi que pour le suivi des

engagements découlant de cette édition du séminaire régional des praticiens de la haute intensité de main-d'œuvre ;

24. le gouvernement du Bénin pour l'organisation réussie du seizième séminaire régional des praticiens de la haute intensité de main-d'œuvre et exhorte tous les participants à porter le contenu de la déclaration ministérielle et de la déclaration des participants à leurs gouvernements respectifs et travailler à leur mise en œuvre.

Remercions

25. le chef de l'État, Son Excellence Dr Boni Yayi, son gouvernement et le peuple béninois pour la facilitation et l'accueil chaleureux offerts pour l'exécution de ce seizième séminaire régional des praticiens de la haute intensité de main-d'œuvre.

Fait à Cotonou, le 29 octobre 2015

ANNEXE 6: Déclaration d'Addis Ababa

1er atelier partage de connaissances des Institutions africaines de formation en matière d'approche à Haute Intensité de Main-d'œuvre

16-18 novembre 2015,

Addis-Abeba, République Fédérale Démocratique d'Éthiopie

Déclaration

Nous, engagés dans les formations de personnel, de 13 Institutions de formation en Afrique, en matière d'approches à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) :

1. réunis le 18 novembre 2015 à Aphrodite International Hôtel à Addis-Abeba, République fédérale démocratique d'Éthiopie, dans le cadre de l'atelier des institutions de formation en matière d'approche à haute intensité de main d'œuvre en Afrique, organisé sous l'égide de l'Organisation internationale du travail, du 16 au 18 novembre 2015 et sous la supervision de l'Expert Principal en approche HIMO du BIT, Pretoria-Afrique du Sud ;
2. tenant compte de l'orientation de la politique et du contenu de la Déclaration de Cotonou récemment adoptée au Bénin lors du 16e séminaire de l'OIT des praticiens en matières d'approches à haute intensité de main d'œuvre ;
3. reconnaissant que les différentes institutions de formation ont des défis communs et peuvent bénéficier de la mise en commun des expériences, des outils et des formateurs, etc. ;
4. les membres présents à la réunion d'Addis-Abeba ont remercié le BIT pour avoir préparé un tel partage de connaissances remarquables et ont décidé de coopérer afin de tirer parti des avantages connexes.
5. A cette fin, un accord général de coopération a été convenu et signé.

Nous nous engageons à:

Continuer à respecter les obligations énoncées dans l'accord général de coopération.

Solliciter de l'OIT qu'elle continue de soutenir la collaboration entre les institutions de formation par un appui technique et logistique, si possible, à chaque fois que le besoin est exprimé ;

Remerciements :

Les membres expriment toute leur reconnaissance à l'Organisation internationale du Travail pour avoir facilité cette première rencontre panafricaine des institutions de formation en matière d'approche à Haute Intensité de Main d'œuvre.

Fait à Addis-Abeba, le 18 novembre 2015